



QUESTIONNAIRE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE ARCHITECTE PAYSAGISTE

1 – PROPOSANT

NOM :

ADRESSE :

N° téléphone :

Télécopie :

Forme juridique :

Date de création :

Date d'effet souhaitée :

SIRET :

APE :

Affiliation ou qualification professionnelles (préciser : Ordre, OPQAI) :

OUI NON

Diplômes : Nombre d'années d'expérience :

Date de naissance (si vous exercez en nom propre)

2 – MISSIONS

Avez-vous des spécialités ?

si oui lesquelles ?

Avez-vous des activités complémentaires ?

si oui lesquelles ?

Intervenez-vous sur des ouvrages autres que bâtiment ?

Dans l'affirmative, lesquels et pour quelle proportion de votre CA HT ?

Honoraires annuels prévu pour l'année en cours (n) : n -1 :

n -2 :

3 – EFFECTIFS

Effectif total moyen annuel :

dont concepteurs :

dont autres employés techniques :

dont autres employés (secrétaires, dactylos, autres) :

4 – ACTIVITES

Nombre d'années d'exercice dans la profession :

Honoraires HT facturés au cours du dernier exercice

Honoraires prévus pour l'exercice à venir (CA HT) :

France

CEE

- architecte paysagiste :

- architecte urbaniste :

- contractant général :

- autres spécialités à préciser :



5 - ANTECEDENTS D'ASSURANCE

Assureur précédent :

N° de police :

Date d'effet :

Date de résiliation :

Motif :

Avez-vous été l'objet de réclamations au titre de votre responsabilité ?

OUI

NON (*)

Avez-vous actuellement connaissance de faits litigieux pouvant engager votre responsabilité professionnelle ?

OUI

NON (*)

() Si oui, joindre **le relevé d'information émanant de l'assureur précédent** ainsi qu' une note annexe précisant: la construction, la date de réclamation, le coût du sinistre, votre part de responsabilité et la description des désordres.*

Pièces à joindre en copie :

- CV et références professionnelles
- attestations de qualification
- plaquette commerciale, si vous en disposez
- statuts, KBIS ou justification SIRET
- dernier bilan
- copie d'un contrat type
- en cas d'assurance antérieure, conditions particulières de votre actuelle police et relevé de sinistre du précédent assureur (RC décennale et RC professionnelle)